

Critères d'inclusion COCON

GROUPE 1

AG \leq 31 SA+ 6 jours ou PN \leq 1500 g

Pathologie néonatale sévère (quel que soit l'âge gestationnel)

Respiratoire

Hypoxémie réfractaire

Cardio-vasculaire

Etat de choc cardiogénique, hypovolémique (ventilation invasive et amines >48h)

Cardiopathie congénitale complexe nécessitant une intervention au cours de la première année

Transposition des gros vaisseaux

Canal atrio-ventriculaire

Coarctation

Tétralogie de Fallot

Ventricule unique

Sténose pulmonaire

Autre cardiopathie avec retentissement fonctionnel

Chirurgie majeure répétée et prolongée

Hernie diaphragmatique

Laparoschisis

Omphalocèle

Atrésie de l'œsophage

Syndrome de Pierre Robin

Malformation cérébrale

Entérocolite ulcéro-nécrosante opérée

Autre

Rénale ou urogénitale

IRA organique ayant nécessité une dialyse

Neurologique

Encéphalopathie supposée hypoxo-ischémique ayant une indication d'hypothermie thérapeutique ou avec lésion cérébrale (grade II et III)

Hémorragie intraventriculaire stade III ou IV

Pathologie de la substance blanche

Accident vasculaire cérébrale (AVC ; période périnatale)

Microcéphalie inférieure à -2DS

Macrocranie supérieure à +3DS

Convulsions isolées avec traitement à la sortie

Exposition fœtus à l'alcool > 5 SA avec signes cliniques de foetopathie

- TSAF (troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale)

Causes infectieuses néonatales dans le 1er mois de vie

- État de choc septique (ventilation invasive et amines >48h)
 Méningite bactérienne
 Méningo-encéphalite virale
- Herpès
 - Varicelle
 - Autre
- Infections congénitales symptomatiques à Cytomégalo virus et autres foetopathies infectieuses (toxoplasmose, zika, rubéole)

Autres

- Syndrome transfuseur – transfusé nécessitant traitement par laser ou amniodrainage
 Jumeau dont l'un est décédé ou inclus COCON quel que soit le terme
 ATCD familiaux de TND sévère au 1er degré
 Exposition prénatale au Valproate de Sodium
 Ictère néonatal sévère (bilirubine > 400 mmol/L)

GROUPE 2

AG 32-34 SA + 6 jours ou 1500 g < poids de naissance ≤ 2000 g

Pathologie modérée néonatale (quel que soit l'AG)

Pathologie infectieuse

- Méningo-encéphalite à Enterovirus en période néonatale

Pathologie neurologique

- Encéphalopathie ischémico-anoxique (stade I)
 Traumatologie crânienne avec lésion cérébrale
 Hypotonie néonatale non expliquée
 Malformation cérébrale de pronostic indéterminé

Exposition anténatale aux toxiques (quel que soit l'AG)

- Exposition du fœtus à un traitement maternel systémique antinéoplasique
 Exposition à 3 substances toxiques licites ou illicites (tabac, drogues, psychotropes, lithium, valproate de sodium, etc.)

Exposition fœtus à l'alcool > 5 SA (quel que soit l'AG) sans signe clinique de foetopathie

Exposition à l'alcool, sans signe clinique chez l'enfant (≥ 6 verres/occasion, répétés au moins 4 fois, ≥ 3 verres/jour sur 1 période d'un mois)

L'inclusion au parcours COCON (15-09-2022 /15-09-2027) Occitanie-Nouvelle Aquitaine-PACA

- ***Est effective le jour de la sortie du service de néonatalogie***
- ***Nécessite l'accord parental signé (après rencontre préalable de l'équipe COCON pour présenter le parcours)***
- ***Implique l'inclusion systématique des enfants et le remplissage des cahiers, dans Spico***

Elle permet, pendant 5 ans, à titre expérimental :

- ***un suivi épidémiologique***
- ***des dérogations tarifaires y compris pour les consultations hospitalières***
- ***une PEC (sans aucun restant dû aux familles) sur indication médicale des prestations en : kinésithérapie – psychomotricité – orthophonie-ergothérapie – orthoptie – psychothérapie***
- ***des RCP***

Si l'évaluation de l'expérimentation est positive le parcours Cocon intégrera le droit commun (remboursement intégral sécurité sociale)

Critères d'inclusion RPO (Hors COCON)

Enfance en danger : Enfant victime de traumatismes infligés (inclusion avant 1 an, quel que soit l'AG de naissance)

- Traumatisme crânien
- Polytraumatisé
- Négligences graves nécessitant une hospitalisation (carence nutritionnelle)

Préma 35 SA – 36 SA + 6 (sans pathologie citée dans les critères d'inclusion cocon) avec facteur de risque psychosociaux

Le fait de cocher une seule des 4 lignes suffit pour l'inclusion de l'enfant :

- ≥ 2 drogues chez la mère
- Violences actuelles conjugales/intrafamiliales
- ATCD de mauvais traitements ou négligence grave
- Au moins **3 critères de vulnérabilité psycho-sociale** (cf. liste ci-dessous)

Critères de vulnérabilité psycho-sociale : Nb de cases cochées / _____ /

Constellation familiale et indicateurs sociaux familiaux :

- Mère de moins de 18 ans
- Isolement familial / famille monoparentale
- Migration-transplantation ou situation irrégulière
- Grossesse multiple
- Enfant en garde actuel placé : Foyer Famille d'accueil Tiers digne de confiance
- Enfant(s) ainé(s) placé(s) ou assistance éducative judiciaire
- Hébergement en foyer ou absence de domicile
- Situation de handicap parental ou dans la fratrie nécessitant un accompagnement
- Pauvreté et bas niveau socio-économique
- Assistante éducative judiciaire

Vulnérabilité familiale (de la mère, du père ou des parents) :

- Dénî de grossesse
- Événements entraînant la rupture des liens affectifs
- Carences affectives, éducatives, sociales, culturelles
- Dépression maternelle dans la période post-natale
- Discontinuité des processus de soins maternels dans la première année
- Alcoolisme ou toxicomanie du père
- Troubles induits par une substance
- Perturbations psychologiques ou psychiatriques sévères actuelles dans le réseau familial
- Violences actuelles conjugales/intrafamiliales
- Expériences négatives vécues par les parents durant leur enfance
- Trouble stress aigu et trouble stress post-traumatique parental
- Enfant, quel que soit le terme, dont la mère a été hospitalisée pour décompensation psychiatrique pendant la grossesse ou les 6 premiers mois de vie de l'enfant

Issus de la Classification Française des Troubles Mentaux des Enfants et Adolescents (CFTMEA)

Les inclusions hors-COCON ne donnent pas droit aux forfaits Cocon